

M. REID: C'est moi qui l'ai posée.

L'hon. M. MANION: Non, je pense que la question avait été posée avant que mon honorable ami attirât mon attention sur ce sujet. Mon attitude a été que la direction du réseau ne croyait pas que la publication des prix payés, des noms et de ce qui s'ensuit relativement aux entreprises adjudgées fût d'intérêt public. C'est l'attitude que j'ai adoptée et j'avoue que je comptais la voir acceptée par l'opposition, comme elle l'a acceptée chaque fois, du moins quand elle était au pouvoir et l'exprimait. Je n'étais donc pas préparé à répondre à cette question pour l'instant.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce n'est pas du tout la même chose.

L'hon. M. MANION: C'est la même chose.

L'hon. M. LAPOINTE: Quand on donne des fonds au National-Canadien, il n'y a certainement pas de raison de ne pas donner les noms.

L'hon. M. MANION: Avant de terminer, je donnerai à mon honorable ami tous les renseignements voulus et, si les choses vont assez loin, je pourrai aussi lui donner une foule de renseignements sur la manière dont les entreprises de traverses ont été adjudgées dans le passé. Néanmoins, j'ai donné ma réponse à la Chambre et le chef de l'opposition m'a reproché, en termes assez durs, de ne pas donner de renseignements. Je ne mets pas en doute son droit d'agir ainsi, mais j'ai expliqué, à cette époque, qu'en ce qui regarde les traverses, la direction du réseau avait décidé qu'elle avait assez de traverses, comme il est dit dans la lettre que mon honorable ami a lue. Mais des demandes sont venues de toutes les parties du pays, de chaque province, sauf l'île du Prince-Edouard où on ne trouve pas de bois pour les traverses. Ces demandes faisaient observer qu'on coupait peu de bois dans le pays et que le Gouvernement devrait user de son influence auprès du National-Canadien pour que ce réseau achète des traverses dans les régions où elles sont ordinairement produites.

J'ai discuté cette question avec le cabinet et la direction du réseau. La direction a déclaré qu'elle avait acheté tellement de traverses au cours des années passées, qu'elle en avait un surplus et qu'il ne lui faudrait pas en remplacer autant à cause de la diminution de ses recettes. En 1929, par exemple—je cite une année significative—la direction a acheté 14 millions de traverses. En tous les cas, telle était l'attitude de la direction du réseau et elle l'a maintenue en disant qu'elle n'avait pas besoin de traverses et que, si elle en ache-

[L'hon. M. Manion.]

tait, nous devrions les payer. On tint plusieurs conférences. Telle était en somme la situation. Je discutai la chose avec le Gouvernement. Nous recevions des demandes de toutes les provinces, sauf de l'île du Prince-Edouard. En face de ces demandes générales, que j'attribue à la diminution de la coupe du bois dans tout le pays, le Gouvernement décida finalement d'aider les chemins de fer à acheter un certain nombre de traverses. Après avoir discuté la chose avec les chemins de fer, nous décidâmes que le prix maximum serait de 65 cents, qui était le prix moyen payé l'an dernier.

M. McINTOSH: Est-ce là le prix de la première qualité de traverses?

L'hon. M. MANION: Oui.

L'hon. M. LAPOINTE: Etait-ce un prêt ou une subvention accordée aux chemins de fer?

L'hon. M. MANION: Si mon honorable ami veut bien me le permettre, j'expliquerai cela tout à l'heure. Le cabinet a donc adopté un décret dont une copie a été déposée sur le bureau de la Chambre et dont j'ai une autre copie sous les yeux. Ce décret autorise le Gouvernement à avancer à la compagnie une somme suffisante pour acheter deux millions de traverses à un prix maximum de 65 c. Nous ne voulions pas que le bureau de direction payât plus que le prix moyen de l'an dernier; en réalité, il a payé beaucoup moins cher. Au lieu de payer la somme mentionnée dans le décret, les \$1,300,000 que représentaient deux millions de traverses à 65 c., je ne crois pas que nous ayons à payer plus de \$900,000 à un million. Il a été possible de payer beaucoup moins cher à cause de la baisse générale des prix sur tout. La vérité est que la direction des chemins de fer a pu établir elle-même les prix. Nous nous sommes contentés d'adopter un décret lui permettant d'acheter deux millions de traverses de la façon qu'elle l'entendrait et autorisant le Gouvernement à en payer le coût réel, et l'on m'informe aujourd'hui que le coût réel sera inférieur d'au moins \$300,000 à la somme prévue dans le décret du conseil, ce qui fait une différence notable.

M. POULIOT: Les traverses ont dû se contracter.

L'hon. M. MANION: Un de mes voisins me souffle que, si mon honorable ami se contractait, ce serait une excellente chose. La direction des chemins de fer a donc adjudgé des entreprises pour ces traverses d'un bout à l'autre du pays. Je pense que le nombre moyen des traverses fournies par chaque en-